Cooperl
GROUPEMENT D'ÉLEVEURS

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

SCEA de LIZICOAT BIAN
Lizicoat bian
29640 SCRIGNAC

Cette étude a pour objectif de recenser toutes les sources de pollutions et de nuisances qui pourraient découler du projet en analysant les impacts sur l'environnement. À travers ce dossier, nous vous présentons les solutions retenues et les mesures envisagées pour supprimer ou limiter tout risque résultant du projet.

Juin 2023 complété en septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1. PRÉSENTATION DU PROJET **19**
1.1. Contexte : création d'une filière bovine 19
1.2. Présentation des objectifs du projet 20
1.3. Présentation du site et du projet 21
1.4. Description de la conduite de l'élevage 23
1.6. La nomenclature du projet 25
2. L'ENVIRONNEMENT DU SITE **25**
3. LA GESTION DES DÉJECTIONS **27**
4. LES CULTURES **28**
5. L'ALIMENTATION DES ANIMAUX **29**
6. LE BIEN ÊTRE ANIMAL **30**
7. L'EAU **31**
8. LES ZONES NATURELLES **33**
9. LA BIODIVERSITÉ **33**
10. L'AIR ET LES ODEURS **33**
11. LE CLIMAT **34**
12. LE BRUIT **35**
13. LES DÉCHETS **35**
14. LES RISQUES SANITAIRES **35**
15. LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES **35**

Au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice lors de l'enquête publique portant sur l'extension de notre élevage de bovins, nous souhaitons présenter des modifications substantielles ayant un impact sur l'économie générale du projet, ainsi que des réponses aux réserves et recommandations de la commissaire enquêtrice.

C'est pourquoi nous avons demandé à l'autorité organisatrice d'ouvrir une enquête complémentaire.
Cette enquête complémentaire est pour nous la seule possibilité d'une part, d'**informer le public des évolutions importantes du projet et notamment de son économie générale** et d'autre part, de la **prise en compte des recommandations de la commissaire enquêtrice et des observations faites lors de l'enquête initiale**.

Les **éléments substantiels** du projet qui seront modifiés par rapport au projet initial, c'est à dire par rapport au dossier présenté à l'enquête publique, complètent le dossier initial.
Le dossier initial et le résumé non technique sont amendés avec :

- ➔ les modifications apportées, encadrées sur fond bleu
- ➔ les évolutions découlant des modifications apportées sur fond vert
- ➔ les évolutions réglementaires intervenues depuis l'enquête publique initiale sur fond jaune

Les principales informations apportées par cette enquête complémentaire concernent la thématique de la gestion de l'eau ainsi que l'assolement de l'exploitation avec une part substantiellement renforcée de la surface en herbe.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. Contexte : création d'une filière bovine

COOPERL constate depuis plusieurs années que la filière bovine française se fragilise et se fracture, marquée en particulier par des difficultés structurelles de rentabilité et une décapitalisation de 450 000 animaux par an.

A l'instar de ce qui est fait en porcs, COOPERL a ainsi créé en 2020 un groupement d'éleveurs bovins qui au travers de sa filière Vérital Viande a pour vocation contribuer, à son modeste niveau, au dynamisme de la filière bovine française. Il s'est ainsi donné pour objectifs de :

- Proposer aux adhérents un modèle économique viable avec un partage de la valeur créée,
- Capitaliser sur la force d'une organisation en filière, de l'amont à l'aval
- Garantir la traçabilité de chaque pièce de viande de la fourche à la fourchette
- Proposer aux adhérents les compétences et solutions techniques pour accompagner leur développement.
- Proposer et de pérenniser un mode de polyculture-élevage répondant aux enjeux environnementaux
- Valoriser une viande bovine de qualité répondant aux attentes des consommateurs
- Innover pour mieux valoriser les productions des éleveurs bovins en répondant aux attentes des consommateurs

Ainsi le groupement bovin COOPERL propose aux éleveurs adhérents des opportunités de diversification de leurs activités et un complément de revenu avec un prix au kilo garanti répondant aux objectifs de la loi EGALIM 2.

Le fonctionnement de la filière Vérital Viande repose sur l'élevage de veaux femelles croisés, car ces animaux produisent une viande plus tendre que les

mâles et sont actuellement moins bien valorisées en France. Ces veaux femelles sont collectés chez les éleveurs laitiers du Grand-Ouest à l'âge de 14 jours, et élevés sans antibiotique et sans OGM (<0,9 %) de la naissance jusqu'à la commercialisation des produits finis.

1.2. Présentation des objectifs du projet

Dans le cadre du développement de la filière Vérital Viande, le groupement d'éleveurs bovins COOPERL s'est porté candidat auprès de M et Mme POUPY en 2021 pour la reprise de leur exploitation la SCEA LIZICOAT BIAN, afin d'y développer un ferme bovine dont le rôle dans la filière sera d'accueillir les veaux femelles croisés de 2 à 3 semaines (55 kg) collectés auprès des éleveurs laitiers du Grand Ouest.
Ces animaux seront sevrés sur l'exploitation de Lizicoat Bian, avant d'être confiés aux éleveurs adhérents indépendants qui auront ensuite en charge leur engraissement dans le respect du cahier des charges de la filière. A terme, l'objectif est de développer un réseau d'environ 25O élevages bovins dans le Grand Ouest, et ainsi de pérenniser l'activité bovine et les surfaces herbagères de ces exploitations.

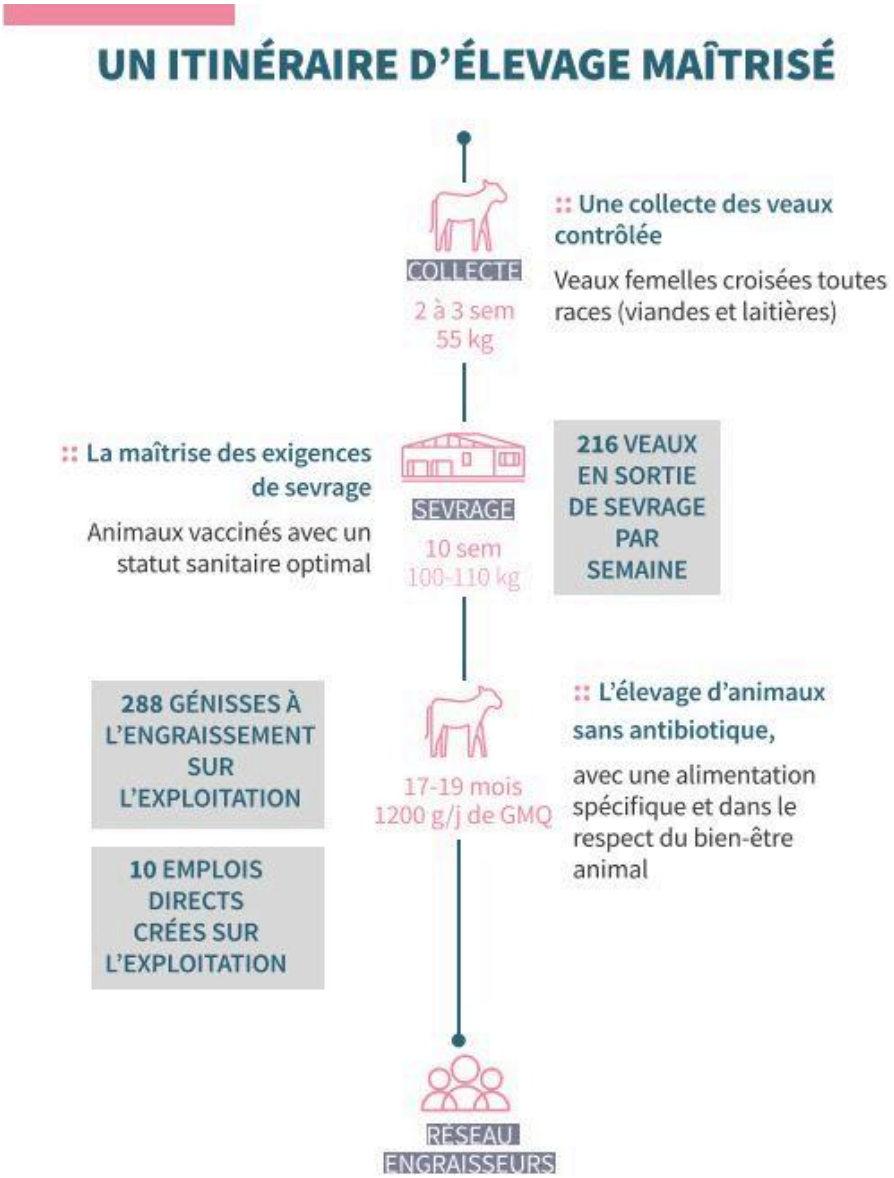

1.3. Présentation du site et du projet

La SCEA de LIZICOAT BIAN, installée à SCRIGNAC était gérée par M et Mme POUPY depuis de nombreuses années. Jusqu'en 2020, ils exploitaient un atelier de 100 vaches laitières et la suite.

Le lieu-dit "Lizicoat Bian" est localisé à environ 2.3 km à l'Est du bourg de SCRIGNAC. La voirie desservant le site est en impasse. Dans ce secteur, l'espace est occupé par des parcelles agricoles et quelques zones boisées.

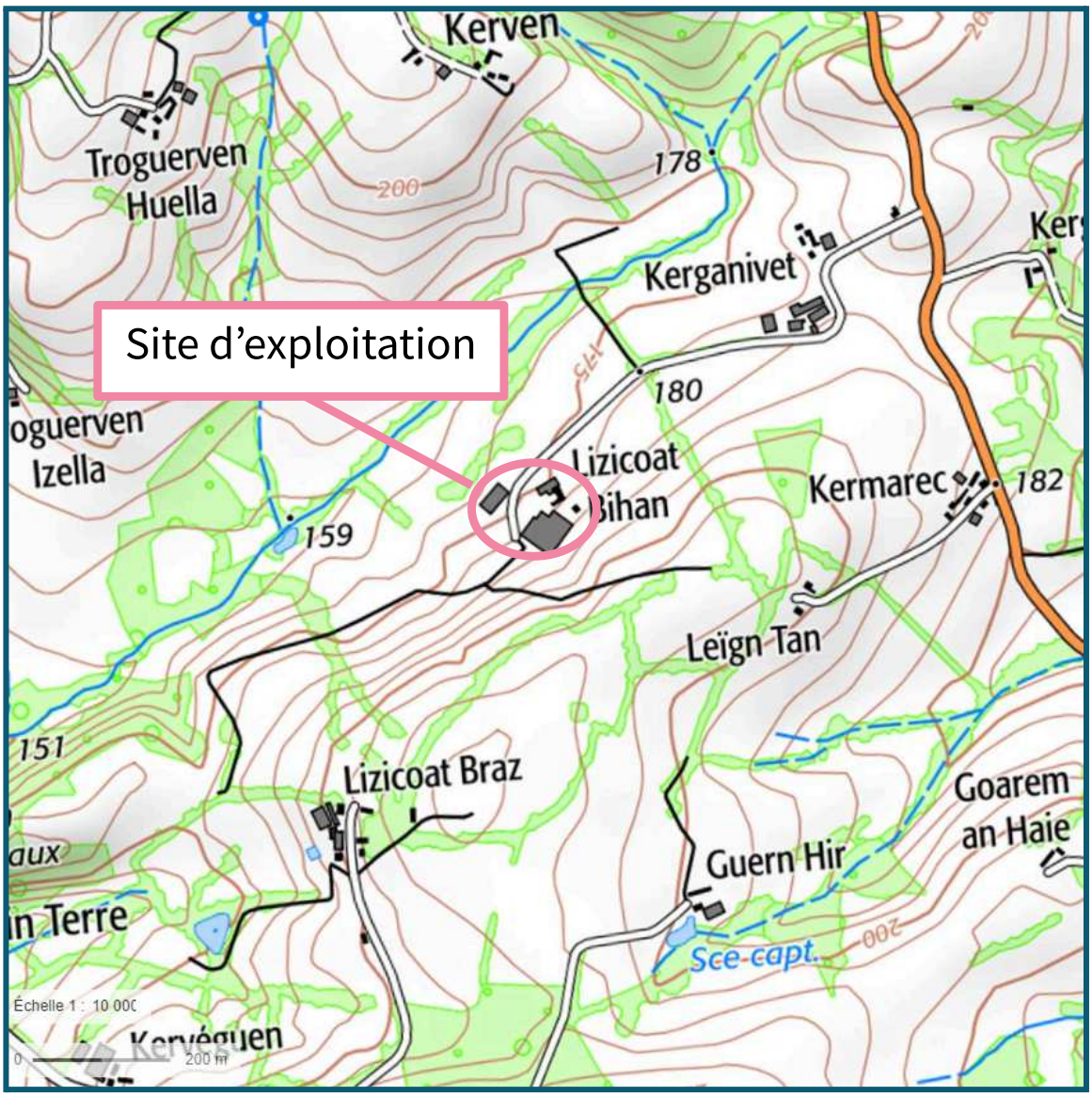

Figure 1 - Localisation de l'élevage

Lors de la reprise, les bâtiments de l'atelier laitier étaient vieillissants et obsolètes, conduisant à des conditions de travail difficiles et des résultats techniques moyens. Des investissements conséquents étaient nécessaires pour maintenir cet atelier à niveau. Ainsi, M et Mme POUPY souhaitaient depuis quelques années céder leur élevage. Une expérience infructueuse a eu lieu avec un candidat belge en 2019.

Étant maintenant propriétaire du site de la SCEA DE LIZICOAT BIAN, le groupement bovin Cooperl a pour projet de transformer les anciens bâtiments de l'atelier laitier en engraissement de bovins et de créer un atelier de sevrage de 1728 veaux, composé de 3 modules.

Figure 2 - Plan de l'exploitation avec le projet

Ce projet doit également permettre de créer 9 emplois sur site afin d'assurer :

- le suivi du troupeau,
- la mise en place d'itinéraires techniques en vue d'une certification environnementale,
- la mise en place de techniques culturales alternatives (en particulier, en moyenne 7 ha blé et 7 ha maïs de Culture Sans Pesticide).

Ces emplois contribueront à la dynamique d'emploi du territoire.

Taille du projet

Le bâtiment en projet, de taille conséquente, a été dimensionné avec des s**urfaces 25% supérieures à celles de la norme bien-être animal**. Ce bâtiment (dimensions, configuration, matériaux) a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France. L'atelier de sevrage en projet de 1944 places de la SCEA LIZICOAT BIAN correspond en **production azotée annuelle à un atelier de 85 vaches laitières** et la suite. L'ensemble de la production de Lizicoat (veaux + 288 BV à l'engrais) équivaut à un atelier de 140 vaches laitières et la suite.

Augmentation significative de la surface en prairies

Dans le projet modifié, la **surface en herbe** passera d'environ 34 ha (surface déclarée à la PAC 2022) à 54 ha après **modification de l'assolement** (soit 27% de la SAU). Cette modification d'assolement, essentiellement composée de prairies à vocation à devenir des prairies permanentes, aura des conséquences substantielles dans la gestion zootechnique (nutrition animale), agronomique, économique et environnementale de l'exploitation agricole.

1.4. Description de la conduite de l'élevage

L'élevage de sevrage de veaux de la SCEA de LIZICOAT BIAN sera conduit en 9 bandes, soit 24 salles de 8 cases de 9 veaux. 216 veaux arriveront toutes les semaines.

Un partenariat a été créé avec :
- OUEST ELEVAGE (Coopérative d'achat de veaux de Bretagne) en vue de la
  - ➢ Contractualisation pour la fourniture de veaux croisés laitiers auprès des éleveurs
  - ➢ Mise en place d'une application pour planifier les naissances des l'insémination
- INNOVAL (Plus grande coopérative d'insémination de l'ouest) pour promouvoir le sexage et ainsi augmenter les naissances de femelles croisées

Selon les données de l'AGRESTE, la Bretagne occupe le 1er rang des treize régions françaises pour la production laitière avec 9900 exploitations laitières en 2020 (671 320 vaches laitières en 2022). Le gisement de veaux disponibles est donc suffisamment important pour alimenter le projet de la SCEA DE LIZICOAT BIAN.

Au terme de la période sevrage, à environ 11 semaines d'âge, ils seront confiés par lot 44 ou 72 veaux à des éleveurs adhérents indépendants qui disposent de bâtiments permettant leur engraissement.

1.5. Évolutions de l'exploitation

Le projet de la SCEA DE LIZICOAT BIAN est un projet économique, social et environnemental.

	AVANT PROJET	APRÈS PROJET
	2 personnes : M et Mme POUPY	**9 personnes** vont être recrutées pour assurer le fonctionnement et la gestion quotidienne du site d'exploitation.
	Composition de l'élevage : ➔ 100 vaches laitières et la suite soit environ 220 animaux	Composition de l'élevage : ➔ **2**88 bovins à l'engrais de 3 à 18 mois environ ➔ 1728 veaux de 2 à 11 semaines en sevrage

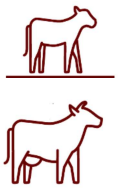	vaches laitières et la suite élevées sur paille	288 bovins élevés sur paille. 1728 veaux de sevrage seront élevés sur caillebotis caoutchouc et bois. Leurs déjections seront raclées sous les animaux 2 fois par jour
	Stockage des déjections : Fumière couverte : 422 m^2 Fosses extérieures existantes non couvertes: 412 m^3 Soit **9 mois de stockage**	Stockage des déjections : Fumière couverte : 422 m^2 Fosses extérieures existantes non couvertes: 394 m^3 Fosses extérieures existantes couvertes : 5000 m^3 Soit plus de **9,3 mois de stockage**
	Valorisation agronomique par épandage sur terres en propre 1500 Tonnes de fumier **14 555 unités d'azote (uN)** – 5 550 uP2O5 produites sur l'exploitation **5 900 uN** de fumier de volaille importées	Valorisation agronomique par épandage sur terres en propre 1561 Tonnes de fumier 6857 m^3 de lisier et eaux de lavage **20 426 uN** – 11162 uP2O5 produit par l'exploitation
	Surface et pratiques culturales 193 ha de surfaces en propre L'assolement pratiqué est 1/3 de céréales 1/8 de maïs 1/2 prairies et autres non cultivées	Surface et pratiques culturales 201 ha de surfaces en propre L'assolement pratiqué sera d'environ 27 % de céréales ou colza 32 % de maïs 41 % prairies et autres non cultivées 20 ha supplémentaires de prairies seront implantées par rapport à l'assolement déclaré à la PAC 2022. Les fourrages récoltés sur l'exploitation seront consommés par les animaux (bovins) Mise à disposition de terres pour l'épandage pour 2000 unités d'azote. L'exploitation a obtenu la labellisation Haute Valeur Environnementale (HVE) en 2024. L'exploitation s'est également **engagée dans la démarche de culture sans pesticide** et projette d'adhérer à la démarche **R&D portée par COOPERL sur des pratiques agro-écologiques**

	L'épandage des effluents des bovins était réalisé sur les 193 ha de terres en propre Un complément de fertilisation était fait avec du fumier de volailles importé de chez M. COGNAC. La charge (organique et minérale) était en 2020 de **165 uN/ha** de SAU et 60 uP2O5/ha. Les apports organiques représentaient 64% de l'exportation des plantes en azote.	Le lisier des veaux et les fumiers des ateliers bovins seront épandus sur les terres en propre de la SCEA et sur celles d'un tiers prêteur. Il n'y aura plus d'importation de fumier de volailles. La charge organique et minérale sera de 113 uN/ha de SAU et 75 uP2O5/ha sur les terres en propre. Les apports azotés organiques représenteront 75 % de l'exportation des plantes.

1.6. La nomenclature du projet

Le présent dossier s'inscrit donc dans une démarche de demande d'autorisation pour l'augmentation du cheptel bovins viande au titre de la rubrique n°2101-1a) des ICPE : Élevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement.

Trois autres rubriques de la nomenclature IOTA sont associées au projet
1.1.1.0 : Sondage, forage, …
1.1.2.2 : Prélèvement permanent ou temporaire issu d'un forage …
2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles…

2. L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Le lieu-dit "Lizicoat Bian" est localisé à environ 2.3 km à l'Est du bourg de SCRIGNAC. L'accès au site se fait par la départementale 54 puis la voie rurale. La voirie desservant le site est en impasse. Les accès principaux à l'exploitation ne subiront pas de modification, les abords sont stabilisés afin de permettre une approche aisée aux véhicules autorisés à entrer sur le site. L'exploitation est située dans le Parc naturel d'Armorique. Dans ce secteur, l'espace est occupé par des parcelles agricoles, quelques zones boisées, de nombreux ruisseaux maillant un relief escarpé.

Le projet actuel prévoit :

- La construction d'un bâtiment neuf de sevrage de veaux composé de 3 modules dans l'enceinte du site. Afin de diminuer l'impact de celle -ci, le nouveau bâtiment sera réalisé dans les mêmes teintes que le bâtiment existant et dans le prolongement de ceux-ci.
- La construction de deux ouvrages couverts de stockage de lisier

Les associés de la SCEA privilégient l'homogénéité du site et le choix des matériaux compatibles avec ceux existants afin de diminuer l'impact des constructions des bâtiments d'élevage. Le projet a été soumis à l'avis préalable de l'architecte des bâtiments de France.
L'impact visuel sur le paysage sera uniquement modifié dans un périmètre rapproché. Les paramètres tels que, implantation vis à vis de l'existant, éloignement des tiers, les matériaux utilisés, la végétation en place seront autant de facteurs limitant l'impact sur l'environnement bâti et paysager et favoriseront l'insertion dans le milieu naturel.

Les équipements et lieux de stockage présentent les garanties de sécurité vis-à-vis d'éventuels risques de pollution ou d'accident. Ces garanties sont des récipients étanches et solides, des stockages dans des endroits fermés sur une dalle bétonnée.

Différents véhicules circulent et circuleront autour du site du fait de l'activité de l'élevage : transport d'animaux, d'aliments, de fourrages, de matières premières (poudre de lait) et produits (détergents, lessiviels…) de lisier et de fumier. La circulation tout autour du site se fera par des accès empierrés stabilisés relativement spacieux, permettant de manœuvrer facilement.
Le site d'élevage est très bien tenu, il continuera à l'être.

Il n'y a pas de tiers à moins de 100 m des installations d'élevage, le plus proche se trouvera à environ 315 m de l'étable des veaux. L'ancienne habitation de M et Mme POUPY sera aménagée et utilisée comme locaux administratifs, lieu de vie des salariés et salle de réunion pour les intervenants de l'exploitation. Le logement situé à l'EST du site, derrière la maison de M. & Mme POUPY sera utilisé comme logement salarial provisoire.

3. LA GESTION DES DÉJECTIONS

Les bovins à l'engrais seront logés sur paille accumulée. L'atelier produira exclusivement du fumier.
Les déjections solides produites sur le site seront stockées dans la fumière existante ou au champ selon la période de vidange des bâtiments.

Les veaux seront logés sur sol ajouré, appelé caillebotis bois et caoutchouc. L'élevage de sevrage de veaux produira exclusivement du lisier. Il n'y aura pas de stockage en dessous des bâtiments.

Les lisiers produits par les veaux seront stockés dans deux fosses couvertes sur le site de Lizicoat Bian. Ces fosses réceptionneront également les eaux de lavage. Le volume de stockage disponible est de 5394 m^3. Il permet une capacité de stockage d'une durée totale de 9,3 mois, supérieure à la durée réglementaire de 6 mois.

100 % des éléments fertilisants contenus dans les fumiers et les lisiers seront valorisés agronomiquement sur les terres en propre de l'exploitation ainsi que sur celles d'un tiers prêteur.

A noter que la capacité de stockage étant conséquente, cela permettra d'assurer une fertilisation adaptée au bon moment et aux bonnes doses sur les cultures.

Ce projet s'accompagne donc de l'étude d'un plan d'épandage agricole visant à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage, aussi bien sur les terres en propre que sur celles du prêteur.

Les surfaces inaptes à recevoir des déjections ont été exclues du plan d'épandage (pentes, proximité d'habitations, de cours d'eau, sol mince, sol hydromorphe…). Toutes les parcelles ont fait l'objet d'une étude d'aptitude à l'épandage. La surface épandable retenue est de 133 ha pour 201 ha de SAU totale dont 30 ha seront exclusivement fertilisées par des fumiers de l'exploitation.
L'EARL DE KERFOUNUS mettra à disposition de la SCEA DE LIZICOAT BIAN la partie de son exploitation située sur la commune de SCRIGNAC pour l'épandage de 2000 unités d'azote réparties à 50 % en lisier de veaux et 50 % en fumier de bovins

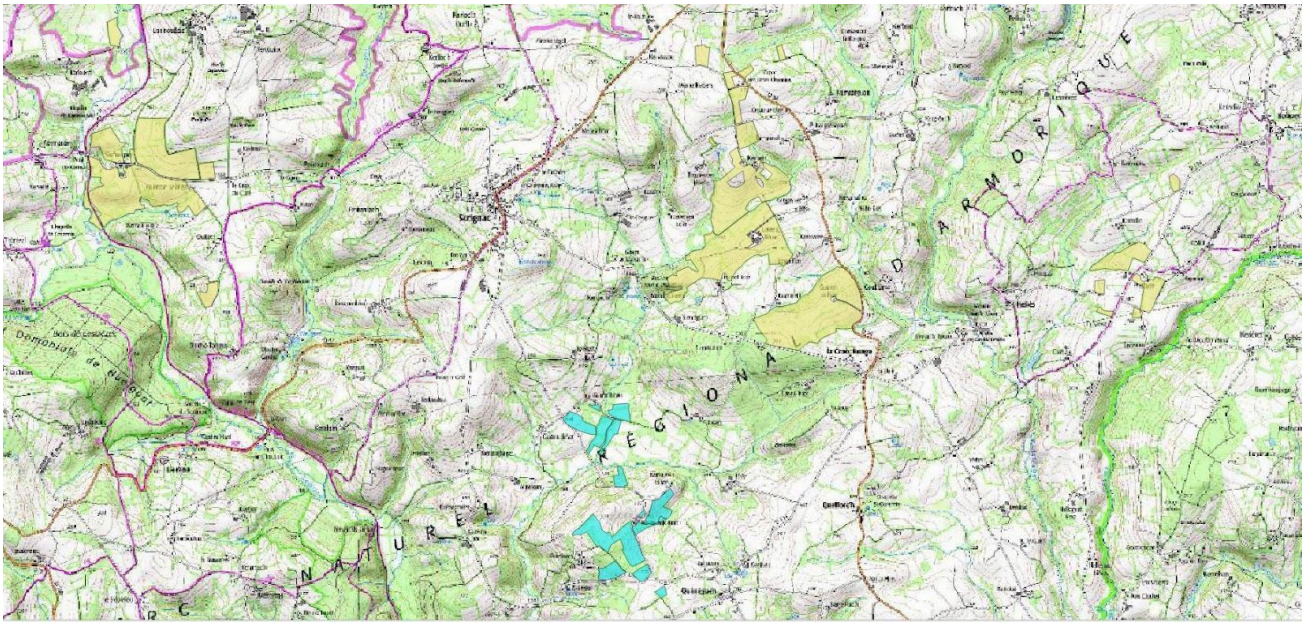

Figure 3 – Parcellaire étudié

Au total, 20 426 kg d'azote organique seront épandues dans le respect des équilibres de fertilisation, réparties comme suit :

- 18 426 kg N organique sur les terres en propres
- 2000 kg N organique épandue sur les terres mises à disposition par le prêteur

Ainsi, les apports organiques sur l'exploitation de la SCEA DE LIZICOAT BIAN représentent en équivalent engrais minéral une économie plus de 50000 € en 2023 (113 000 € sur la base des coûts des engrais au 01/07/2022).

La pression faible de 94 unités d'azote organique par hectare (pour un maximum réglementaire de 170 unités d'azote par hectare) laisse la possibilité d'un complément de fertilisation minérale qui sera évaluée chaque année en fonction du besoin des cultures.

Pour piéger les éventuelles fuites d'azote, des bandes enherbées permanentes ont été mises en place le long des cours d'eau et des couverts végétaux sont implantés sur les sols nus pendant la période hivernale.

Les épandages seront réalisés par les ETA locales à l'aide d'enfouisseurs sur terres nues ou d'une rampe à pendillards sur cultures qui permet de diminuer les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre ainsi que les nuisances olfactives.

La **gestion de la fertilisation** va également évoluer avec cette évolution de l'assolement : le PVEF (Plan de Valorisation des Effluents d'Elevage et de Fertilisation des cultures) actualisé est présent en annexe de cette note soumise à enquête complémentaire. Avec ce changement notable d'assolement, l'indicateur de pression azotée sur les terres de la SCEA LIZICOAT BIAN évolue à la baisse : passage de 116 à 113 kg d'azote total /hectare lié à la baisse d'utilisation d'engrais minéraux azotés. De plus, l'apport de lisier de veaux sur les nouvelles parcelles en herbe se fera en deux apports (avril et juin). Les parcelles en herbe seront valorisées par la production de foin.

4. LES CULTURES

L'assolement historique de l'exploitation de LIZICOAT BIAN permettait de répondre aux besoins de l'ancien élevage bovin laitier pâturant. L'assolement a été adapté pour correspondre aux besoins du nouvel élevage de bovins à l'engrais et le rendre le plus autonome possible. En effet, le futur atelier aura besoin d'une part importante de fourrages pour les animaux, et de paille pour le logement des gros bovins et l'alimentation des veaux. Ainsi, le maïs, les pailles de céréales et le foin seront consommés par les animaux. Les céréales seront vendues. 35 ha de prairies permanentes sont conservés sur l'exploitation.

De plus, la SCEA DE LIZICOAT BIAN est engagée dans différents programmes pilotes d'agroécologie développés par le groupement COOPERL comme :

- La démarche ENVI Cultures sans pesticides : 14 ha seront chaque année cultivés sans pesticide sur l'exploitation.
- Des Techniques culturales innovantes telles que :
    - le Colza et le blé en plantes compagnes qui : permet de réduire l'utilisation d'herbicides en couvrant le sol
    - La production de biomasse pour augmenter l'apport de matière organique au sol
    - Augmentation du pourcentage de légumineuses dans les mélanges de couverts pour réduire l'azote apporté à la culture suivante.

L'exploitation de Lizicoat est engagée dans un projet de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) de la PAC:

- une MAEC “Protection des espèces” - L’objectif de cette mesure est de permettre aux espèces végétales et animales d’accomplir leurs cycles reproductifs afin de préserver la biodiversité des terres agricoles.
- une MAEC “Maintien de l'ouverture des milieux par la fauche” sur les parcelles situées en landes. L’objectif de cette mesure est de maintenir des milieux ouverts afin de répondre à un objectif de maintien de la biodiversité.

La SCEA DE LIZICOAT BIAN est également engagée dans la démarche HVE. La Haute Valeur Environnementale (HVE) est une démarche volontaire encadrée par un cahier des charges porté par le Ministère de l’Agriculture. Elle valorise l’ensemble de l’exploitation sur ses pratiques plus respectueuses de l’environnement.

Elles s’articulent autour de 4 piliers fondamentaux :

- la gestion de la fertilisation
- la protection de la biodiversité
- la stratégie phytosanitaire
- La gestion de la ressource en eau

La SCEA DE LIZICOAT BIAN a été certifiée, par un organisme certificateur indépendant et agréé, en 2024.

Cette augmentation significative de la surface en herbe aura aussi pour effet **une baisse de l’utilisation des produits phytosanitaires** à l’échelle de l’exploitation agricole de Lizicoat ainsi que de toutes les exploitations « engraisseurs » ayant augmenté leur surface en herbe.
Pour ce qui est de la SCEA DE LIZICOAT BIAN, les 20 ha de cultures à 1,43 d'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) seront remplacés par 20 ha d’herbe avec un IFT de 0.
Plus largement, pour l’ensemble des exploitations le remplacement de 764 ha de cultures à 3,05 IFT (référence BRETAGNE 2022 incluant l’herbe*) se fera par 764 ha d’herbe à 0 IFT.
** La moyenne n’incluant pas l’herbe, mais non publiée, se trouve plutôt aux alentours de 3,5 à 4 IFT.*

5. L’ALIMENTATION DES ANIMAUX

L'atelier de sevrage recevra un lait reconstitué à base de poudre de lait acheté auprès de OUEST ELEVAGE complété par des aliments concentrés produits à base des céréales produites sur le territoire, et des fourrages (pailles) produits sur l'exploitation.
En engraissement, les génisses ont une alimentation basée sur un mélange d’ensilage de maïs et d’herbe, issus de l’exploitation, complémentés par un aliment de croissance puis de finition, enrichi en graine de lin. Ces aliments sont certifiés sans OGM et certifiés issus de zones non déforestées.

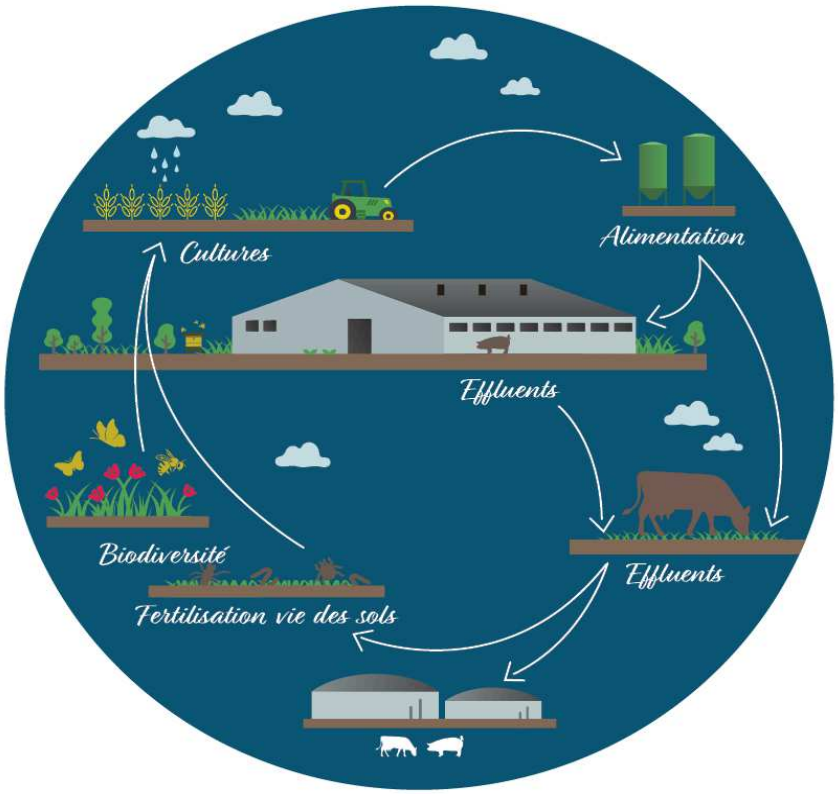

sur le plan zootechnique :

Ce nouvel assolement permettra **d'augmenter la part d'herbe** incorporée dans la ration des bovins à l'engrais de l'exploitation de 15 % à 35% soit une augmentation de 635 kg par animal. Cette augmentation sera intégrée au cahier des charges des 11232 veaux engraissés chez les 250 éleveurs du grand ouest.

Cette modification de l'assolement entraînera une modification du cahier des charges, et nécessitera une production de 5727 tonnes d'herbe supplémentaires par rapport au système actuel (8811 tonnes de plus par rapport à un système taurillons classique sans apport d'herbe).
Ce besoin de fourrage correspond à 1145 ha d'herbe, sur la base de 5 tMS/ha. Si l'on considère qu' 1/3 de ces surfaces proviendront de récolte d'herbe en dérobée cela permettra de conserver 764 ha des parcelles vouées à la culture suite à des arrêts d'activité bovine ou de transformer des parcelles déjà en cultures dans le grand ouest.

6. LE BIEN ÊTRE ANIMAL

Le respect du bien être animal est une des conditions majeures pour produire une viande de qualité. La SCEA de LIZICOAT BIAN sera auditée tous les deux ans sur la base d'une grille comprenant 51 critères classés par thèmes. Les veaux logés dans un bâtiment formé de 3 modules disposeront d'une **surface 25% supérieure à la réglementation pour 25% de poids en moins.**
Les animaux seront élevés en groupe dès leur arrivée ce qui permet les interactions sociales entre les individus. Les veaux en groupe commencent également à consommer des aliments solides et fibreux plus tôt et prennent du poids plus rapidement, ce qui améliore leurs performances.

7. L'EAU

Le premier cours d'eau est localisé à 150 m des bâtiments existants (stabulation des bovins à l'engrais) et à 75 m du bâtiment en projet (distance réglementaire : 35 m), il s'agit du Le Ruisseau de Beurc'hoat, qui est un affluent de L'Aulne.

Le site d'élevage et 100% des terres du plan d'épandage sont localisés dans le bassin versant de l'Aulne.
Les mesures suivantes sont prises pour préserver la qualité de l'eau :

- Collecte et stockage des fumiers et des lisiers étanches et capacités suffisantes pour gérer correctement la fertilisation.
- Gestion séparée des déjections et des eaux pluviales.
- Création de deux bassins de collecte et de régulation des eaux pluviales de l'ensemble du site.
- Aucune matière potentiellement polluante n'est stockée à proximité du forage de l'élevage.
- Le lisier sera analysé avant chaque période d'épandage.
- Le plan d'épandage prend en compte l'aptitude des sols, suivant l'hydromorphie, la profondeur du sol et la pente des parcelles.
- Une pression maximale en azote organique de 94 uN/ha. La balance globale azotée est déficitaire et laisse la place à une complémentation minérale dans le respect d'une fertilisation équilibrée respectant les réglementations locales et nationales sur les nitrates et le phosphore.
- Un diagnostic érosif répertoriant les éléments de maillage bocager et les risques de fuite de l'élément phosphore dans le milieu a été réalisé. Des moyens de lutte contre le ruissellement ont été identifiés et seront mis en place.
- Un programme de reconstitution de talus et de haies est prévu sur le site de l'exploitation, en vue d'une valorisation via une filière bois-énergie.
- La SCEA DE LIZICOAT BIAN a engagé dès 2022, 5 ha dans le programme CSP (Cultures Sans Pesticides). 14 ha sont engagés en 2023.
- 4 ha 18 de parcelles non cultivées ont été implantés en Miscanthus.

Sur notre zone d'étude, il existe trois captages d'eau potable: captage de Stang Croshuel, captage de TreniveL à BERRIEN, captage de Reuniou à BERRIEN. Les périmètres sont représentés sur la cartographie du plan d'épandage. La parcelle la plus proche est située à 1 km environ du périmètre rapproché du captage de Trenivel en aval du captage.

Les prairies possèdent également des systèmes racinaires denses et profonds qui stabilisent le sol, **réduisant l'érosion**. Cela est particulièrement bénéfique pour les zones en pente ou sujettes à des ruissellements importants, où les pertes de sol peuvent être significatives.

Ces 20 ha de prairies supplémentaires ont été sélectionnés en fonction de critères de potentiel agronomique mais aussi en fonction de la sensibilité aux risques d'érosion. Les prairies vont jouer un **rôle tampon crucial** dans la régulation des pollutions diffuses et la **qualité des eaux**. Elles agiront comme un filtre naturel, captant les éventuels ruissellements et réduisant les risques de contamination des eaux superficielles. Cette mesure est essentielle pour la préservation des ressources en eau, notamment dans notre région où la qualité de l'eau est une priorité.

Afin de suivre précisément les impacts de ce projet et de la modification de l'assolement, une **convention** de partenariat entre l'exploitation de la SCEA LIZICOAT BIAN et l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne) a été établie. Celle-ci porte sur l'**accompagnement de fixation d'indicateurs de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur 5 ans ainsi que la mise en place d'un plan d'action visant à améliorer la qualité des sols de l'exploitation.**
Elle comprend notamment :

- la réalisation d'analyses sur un ensemble de parcelles représentatives des différents îlots de l'exploitation.
- le diagnostic de la qualité physique des sols
- la mesure de la capacité de séquestration du carbone des sols de l'exploitation

La SCEA DE LIZICOAT BIAN projette de créer un nouveau forage. Les consommations en eau de l'élevage sont relevées au jour le jour, ce qui permet de détecter une surconsommation donc une éventuelle fuite. Des analyses chimiques et bactériologiques sont réalisées une fois par an.

La SCEA a également prévu la création d'un stockage des eaux pluviales de toiture du projet en vue de son utilisation pour le lavage des salles de sevrage ce qui fera une économie d'eau de 2200m3/ an soit l'équivalent de 18 ménages français.

Le forage existant était un pompage de surface, non protégé, situé à proximité du cours d'eau et non réglementairement déclaré. Il n'est plus utilisé, et n'a pas été réhabilité, malgré sa capacité de production suffisante, car sa qualité sanitaire est insuffisante pour l'alimentation des jeunes veaux.

La disponibilité en eau liée au projet de Lizicoat ne posera pas de difficulté étant donné que les consommations après-projet seront largement compensées par les cessations d'activité des élevages bovins du secteur. En effet plusieurs ateliers d'élevages ont cessé leur activité ; il s'agit de 6 élevages de bovins soit environ 500 vaches laitières et la suite. La consommation d'eau correspondante est de 25170 m3 par an (vaches laitières et génisses). Un atelier porcs a également fermé à quelques centaines de mètres (lieu-dit Kerganivet), correspondant à 4600 m3 par an.
Ainsi la consommation d'eau prévue dans le cadre du projet de la SCEA Lizicoat Bian est plus de deux fois inférieure au cumul des consommations de ces élevages ayant cessé leur activité.

L'estimation du besoin en eau de l'exploitation future n'a pas seulement été faite à partir de la bibliographie mais à partir des consommations relevées sur l'atelier de Guipry. Ainsi le volume d'eau prélevé après projet sera de 12573 m3/an.
Ce volume peut paraître important pour tout à chacun. Il correspond à la consommation annuelle de 230 français (1 français en 2020 = 149 litres d'eau par jour avec 1 douche = 60 litres, 1 bain = 150 litres).

8. LES ZONES NATURELLES

Les ensembles naturels remarquables de la zone d'étude sont les suivants :

- Cinq **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : landes et tourbières du vergam, rochers, landes et tourbières du cragou, bois de lestrezec - la roche tanguy, forêt du huelgoat, aulne amont.
- Les plus proches zones **d'arrêté de biotop**e se situent sur Berrien et Locmaria-Berrien, à plus de 9 km de l'élevage et 5.5 km du plan d'épandage.
- Deux zones **NATURA 2000** sont concernées par le projet : les Monts d'Arrée centre et la Vallée de l'Aulne.

Une évaluation approfondie de l'incidence du projet sur les zones NATURA 2000 est réalisée dans le dossier. Les parcelles situées dans la zone ont été classées inaptes à l'épandage.
De plus, l'exploitation de la SCEA DE LIZICOAT BIAN est située dans le **Parc Naturel Régional d'Armorique.**
Le projet de la SCEA est compatible avec les objectifs et engagements fixés par la charte du Parc.
La zone où est prévue la construction du bâtiment est actuellement en culture. Cet habitat banal est peu susceptible d'abriter des espèces rares.

9. LA BIODIVERSITÉ

Situé au cœur du Parc Naturel Régional D'Armorique, réservoir de biodiversité, l'exploitation de la SCEA DE LIZICOAT BIAN, a pour projet connexe le développement de la filière bois (plantation d'espèces locales , reconnexion de la trame, entretien du bocage , exploitation raisonnée) permettant outre la séquestration de carbone une conservation de la biodiversité. La reconstitution de talus, l'entretien du bocage, l'installation de ruches mellifères contribueront à préserver les réservoirs de biodiversités et améliorer les corridors écologiques sur le secteur. La SCEA s'est engagée dans la démarche "Label haies" et a réalisé un "plan gestion durable des haies" (PGDH) encadré par La Fédération nationale Afac-Agroforesteries .

Dans le cadre de la convention avec l'EPAGA des mesures seront réalisées pour évaluer la qualité des cours d'eau bordant les parcelles de l'exploitation (4 stations de prélèvement, en utilisant des **indicateurs biologiques** (I2M2 et IBD). Ces indicateurs nous permettront de connaître l'état biologique **actuel** des cours d'eau, Selon les résultats de ces indicateurs, des mesures seront prises empêcher la dégradation actuelle et rétablir la qualité du cours d'eau. Ils nous permettront également de réaliser un **suivi pluriannuel** permettant de prouver l'absence d'impact de l'atelier de sevrage sur la qualité de l'eau.

10. L'AIR ET LES ODEURS

Les risques de dispersion des odeurs sont liés essentiellement aux bâtiments, au stockage et à l'épandage.
Les bâtiments sont clos, fermés et ventilés, nettoyés régulièrement.
Le bâtiment de sevrage en projet sera implanté dans l'enceinte de l'élevage existant. Le nouveau bâtiment sera situé à 315 m du tiers le plus proche. La distance réglementaire entre un bâtiment d'élevage et une maison d'habitation d'un tiers est de 100 m.
Le bâtiment en projet sera conçu avec une ventilation dynamique centralisée avec extraction haute en cheminées.

Le bâtiment en projet sera équipé dans les préfosses d'un système de raclage. Cette technique permet une évacuation fréquente des déjections sous les animaux ce qui diminue les émissions et odeurs liées au stockage dans ces bâtiments. Les lisiers seront ensuite stockés dans deux fosses couvertes de grande capacité ce qui diminue les émissions d'ammoniac et les risques d'odeurs sur le site.

Pour les épandages, la SCEA fera effectuer la totalité des épandages par une ETA locale à l'aide d'un enfouisseur (injection directe dans le sol) avant implantation sur terres non cultivées ou prairies et de rampe à pendillard sur cultures déjà en place (céréales, colza,..).
Ces équipements garantissent une diminution significative des nuisances par rapport à du matériel à buses.
Les épandages avec ce type de matériel réduisent les émissions d'ammoniac. La réduction de la volatilisation des composés azotés participe à la réduction des émissions d'odeurs à l'épandage.

11. LE CLIMAT

L'agriculture contribue au changement climatique mais en subit également les effets. La SCEA DE LIZICOAT BIAN a pour objectifs de faire de son exploitation une ferme innovante en matière de bilan carbone. Elle souhaite être à la fois un acteur de la réduction des émissions de GES mais aussi un acteur capable de réaliser des absorptions de carbone grâce aux puits naturels (prairies, agroforesterie, sols agricoles…).
Ainsi les mesures suivantes seront prises :

- utilisation de chauffe solaire pour le chauffage de l'eau pour la buvée des veaux
- Création et développement de linéaire de talus boisé en agroforesterie
- Amélioration des techniques d'élevage, visant à une meilleure efficacité alimentaire : Réduction des rejets en carbone, en azote et des émissions de GES liées à la production d'aliments (consommation d'énergie, d'engrais azotés…) et à la gestion des effluents.

Ces 20 hectares d'herbe supplémentaires vont venir, en complément du plan de gestion des haies déjà réalisé, en cours de mise en œuvre, augmenter la **capacité de séquestration du carbone** de l'exploitation.
De plus, composées d'une diversité de plantes et d'infrastructures agroécologiques (haies, mares), les prairies offrent un habitat diversifié pour une multitude d'espèces (insectes, oiseaux et petits mammifères) aux **multiples avantages écologiques et vont accroître la biodiversité de l'exploitation**.

La SCEA DE LIZICOAT BIAN a prévu différents investissements permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, listés dans le dossier initial.
A l'heure actuelle, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de la phase d'élevage des productions des ruminants (lait/viande) peut se faire grâce à l'outil CAP'2ER, développé par l'IDELE (Institut de l'Elevage). Cet outil permet de mesurer l'empreinte carbone d'un atelier bovin "classique" comme un atelier de vaches laitières, de taurillons, de vaches allaitantes. Il ne convient pas à la phase d'élevage de notre atelier innovant de veaux sevrés de la SCEA LIZICOAT BIAN. Cela nous a été confirmé par les spécialistes de l'IDELE, seule la phase d'engraissement peut aujourd'hui être mesurée.

Nous avons réalisé un diagnostic CAP2ER sur plusieurs ateliers d'engraissement (27 éleveurs audités sur 60 en production) des animaux provenant de notre autre atelier de sevrage situé en Ille et Vilaine. L'outil attribue un poids carbone selon l'origine du veau. En moyenne, l'empreinte carbone nette est de 6,4 kg eq CO2/kg de poids vif.Inosys, dans une fiche de résultats de 2017, situe les émissions brutes de cette catégorie d'élevage à 10,6 kg CO2 éq / kg poids vif et l'empreinte carbone nette à 9,5 kg CO2 éq / kg poids vif.

Quant à l'atelier de sevrage, en l'absence d'outil adapté à notre filière, nous avons démarré avec un cabinet de conseil externe spécialisé dans les question environnementales (EVEA) une démarche longue et coûteuse d'**ACV (Analyse du Cycle de Vie)** qui va prendre en compte l'impact carbone depuis l'arrivée du veau à 3 semaines, jusqu'à la fin de vie de l'animal, les résultats définitifs sont attendus courant 2025 .

12. LE BRUIT

Les animaux étant élevés en bâtiments clos, leur activité est peu perceptible de l'extérieur. On retiendra plusieurs sources possibles de bruits sur l'exploitation :

- ➔ Le bruit des animaux : beuglements surtout lors des chargements/déchargements
- ➔ L'affouragement / distribution d'aliment ;
- ➔ Le trafic routier sur le site ;
- ➔ Le curage/raclage des déjections ;
- ➔ La ventilation ;
- ➔ Le pompage des fosses à lisier et eaux de lavage ;
- ➔ Les bruits divers : alarmes, groupe électrogène.

La conception des bâtiments est prévue pour qu'il n'y ait pas de ventilateurs de forte puissance en façade ou en pignon. La ventilation est placée de façon à être la plus éloignée des voisins.
Le groupe électrogène est situé au centre du site dans un local insonorisé. Il n'est utilisé qu'en cas de défaillance de l'alimentation électrique du réseau.
La quasi-totalité des activités de l'élevage ont lieu en période diurne.

13. LES DÉCHETS

Une récupération sélective des déchets est effectuée. Les déchets banals sont amenés en déchetterie. Les déchets spéciaux de type seringues, matériels de soins, emballages sont dirigés vers des filières spécifiques ou repris par des organismes spécialisés.

14. LES RISQUES SANITAIRES

L'atelier veaux de sevrage et bovins à l'engrais de la SCEA de LIZICOAT BIAN n'est pas de nature à affecter la santé humaine. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour conserver un haut statut sanitaire au sein de l'élevage. Les médicaments sont délivrés uniquement sur prescription vétérinaire et l'accès aux médicaments n'est autorisé qu'aux personnes habilitées. L'élevage est suivi par un vétérinaire avec au minimum 4 visites par an. Il est également nettoyé, désinfecté, dératisé et désinsectisé. Lors de l'épandage, la SCEA utilise l'enfouissement direct ou la rampe à pendillards qui diminue significativement la volatilisation.

La clotûre du site contribuera également à protéger l'élevage face aux maladies véhiculées par les animaux sauvages.

15. LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Au 1er mai 2023, l'exploitation compte 2 salariés pour la conduite de l'atelier bovins à l'engrais déjà en fonctionnement. Après mise en œuvre de l'ensemble du projet, ce sont 9 salariés qui seront chargés du fonctionnement de l'exploitation.

Une attention particulière sera portée au recrutement des salariés afin d'assurer un niveau de compétences adapté à la conduite des installations et aux performances technico économiques visées. Tous les salariés seront affectés à un poste défini avec néanmoins une polyvalence et la possibilité de se remplacer sur chacun des postes. A ces fins, un plan de formation sera également mis en place.

Le projet permettra ainsi de pérenniser l'exploitation et de créer une dizaine d'emplois directs sur le site et de nombreux emplois indirects dans la phase de construction puis dans la phase de fonctionnement (artisans locaux, ETA, éleveurs adhérents du groupement bovin, fournisseur de poudre de lait,...)

Afin de garantir les performances techniques et la qualité de la viande produite, des solutions numériques seront utilisées et développées pour suivre et piloter l'élevage au quotidien, et ainsi faciliter et optimiser le travail tant dans les ateliers qu'au niveau des cultures.

La modernisation des installations (bâtiments modernes, ambiance contrôlée…) participera également aux bons résultats de l'élevage, pour assurer sa compétitivité.

Le projet sera financé par prêt bancaire. Une étude économique complète a été réalisée, elle est jointe à cette demande.

POUR CONCLURE…

Toutes les mesures sont prises pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement. La SCEA DE LIZICOAT BIAN s'engage à respecter les aspects réglementaires, comme ils le font déjà, et à mettre en œuvre des pratiques permettant de limiter au maximum les éventuelles nuisances.
Des analyses technico-économiques sont régulièrement réalisées. L'étude d'impact et l'étude des dangers décrivent la totalité des mesures qui seront appliquées, toujours dans la continuité de ce qui est réalisé actuellement.

La COOPERL a à cœur d'accompagner ses exploitations adhérentes dans leur transition agro-écologique dans un objectif de décarbonation. Elle les engage dans la Stratégie Nationale Bas Carbone : SNBC (Feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique) et poursuit sa propre feuille de route "**Filière Bovine Bas Carbone**". Elle invite notamment ses adhérents à s'engager dans l'appel à projet France Carbone Agri et Associés pour bâtir leur projet bas carbone.

Les éléments de modifications apportés au projet sont de nature à faire évoluer favorablement l'impact sur l'environnement sur l'exploitation et sur la région grand ouest. A la suite de l'enquête publique initiale, la SCEA de LIZICOAT BIAN a souhaité renforcer la prise en compte du contexte du Parc Naturel Régional d'Armorique en, d'une part, améliorant la prise en compte des impacts en faisant évoluer à la hausse la part de la surface en herbe, et d'autre part, en renforçant les mesures de suivi environnemental en lien avec les établissements publics locaux.

À TRAVERS CE PROJET, LA SCEA CONTRIBUE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ECONOMIE D'ENERGIE

PÉRENNITÉ

BIEN-ÊTRE ANIMAL

BIODIVERSITE

ACTEUR DU TERRITOIRE

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

COMPETITIVITE

Vérital Viande

ENVIRONNEMENT

PGDH - Plan de Gestion Durable des Haies

GINKGO